

**Règlement du prix AG2R LA MONDIALE / Confédération Nationale de la Boulangerie
Pâtisserie Française
« Ma boulangerie, engagée dans le développement durable »**

Article 1 : Objet du prix

De par leur importance dans l'économie et leur potentiel créateur de lien social, en particulier dans le monde rural, les boulangeries ont un rôle de premier plan à jouer dans le cadre des transitions écologique et sociale contemporaines.

Forts de ce constat et afin de promouvoir la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) au sein de la profession, AG2R LA MONDIALE et la Confédération française de la boulangerie et de la boulangerie-pâtisserie, ont conjointement décidé de créer le prix « **Ma boulangerie, engagée dans le développement durable** » qui vise à distinguer les artisans les plus exemplaires dans leur contribution aux objectifs de développement durable.

Article 2 : Définition du périmètre du Prix

Les participants éligibles à concourir pour le prix « Ma boulangerie, engagée dans le développement durable » sont les boulangeries-pâtisseries du territoire métropolitain et ultramarin.

Article 3 : Catégories de prix

Le prix sera décerné aux boulangeries les plus exemplaires qui seront distinguées selon les catégories suivantes :

1. Prix de la boulangerie la plus engagée pour le développement durable ;
2. Prix de l'initiative environnementale ;
3. Prix de l'initiative sociale ;
4. Prix coup de cœur.

Article 4 : Organisation

Les boulangeries sont invitées à concourir à partir du 30 octobre via un courriel les informant de la raison d'être du prix et des modalités de participation (calendrier et processus de sélection).

Le délai limite de réception des candidatures est fixé au 27 novembre.

Article 5 : Critères d'évaluation

La présélection des candidats se fait sur la base d'un questionnaire de 44 questions et la description d'une initiative dont ils sont particulièrement fiers dans l'espace dédié du formulaire de candidature, selon un mode déclaratif fondé sur la bonne foi.

Ledit questionnaire permet de départager les candidats : seuls les dossiers figurant dans le premier décile des répondants seront sélectionnés pour la seconde phase.

Cette action / initiative pourra le cas échéant faire l'objet d'un pitch (5mn maximum) de la ou du candidat(e) présélectionné(e) lors de la première étape.

Le jury sera amené à se prononcer en dernier ressort à partir de l'analyse du narratif ou de l'entretien (pitch de 5 mn).

Article 6 : Jury

Afin de départager les candidats présélectionnés, un jury indépendant est constitué réunissant personnalités qualifiées / experts et parties prenantes reconnues de la branche professionnelle :

- Frédéric Brangeon, Maître Artisan Boulanger Pâtissier ;
- Xavier Casalini, Secrétaire général de la Confédération Nationale de la boulangerie Pâtisserie Française ;
- Domitille Flichy, Dirigeante de la Boulangerie « Farinez-vous »
- Muriel Debourges, Responsable de développement, direction santé, prévoyance et accords de branche AG2R LA MONDIALE
- Alicia Fouletier, Chargée de mission Direction RSE AG2R LA MONDIALE ;

Missions :

Outre la validation des modalités de sélection, le jury a pour mission d'examiner les dossiers de candidature et d'opérer une sélection au vu des critères définis à l'article 7 du présent règlement.

Article 7 : Déontologie

Les membres du jury s'engagent à prononcer un jugement impartial, dénué d'intérêt privé en s'appuyant sur la méthode d'évaluation proposée. Tout conflit d'intérêt pouvant influencer leurs votes doit être explicitement énoncé par les membres du jury, le cas échéant ils devront s'abstenir de voter dans la catégorie de prix concernée.

Article 8 : Remise des prix

Le palmarès de la 1ère édition sera rendu public lors d'une cérémonie de remise des prix qui aura lieu le 20 décembre à 17h au siège d'AG2R LA MONDIALE, 14-16 boulevard Malesherbes Paris 8^{ème}.